

## Audio avec la Directrice Générale – 3 septembre 2021

### Point sur la situation sanitaire

#### 1/ Contrôles des passes sanitaires

**Solidaires** a rappelé son opposition à la logique du Passe sanitaire et à son contrôle par les personnels de la CRF, lesquels ne sont d'ailleurs soumis ni à l'obligation vaccinale, ni à la présentation dudit Passe... y compris dans les établissements de soin (des problèmes ayant déjà été rencontrés en EHPAD). La DG a rappelé la position de la DGAFP, sans s'étendre sur la logique du système, que personne n'arrive à saisir d'ailleurs...

En début juin et fin août, environ 400 contrôles avaient été effectués entre restos et cinés, « inégalement répartis » sur le territoire d'après la DG. Façon pudique de dire qu'à part quelques errements préfectoraux ou hiérarchies locaux, on marchait sur des œufs. La DG défendant mollement un modèle de grille de contrôle particulièrement poussé mis en place dans une DDPP (modèle qui reste cantonné à cette direction...) et pas du tout emballé par la proposition d'un représentant syndical de jouer aux « clients mystères » pour contrôler l'application du Passe ! Une proposition que **Solidaires** ne souhaite absolument pas voir mise en œuvre !

#### 2/Télétravail et ASA

Le télétravail pérenne se met progressivement en place en Administration Centrale, au SI, à l'École et au SNE : fin août 168 demandes avaient été acceptées.

La principale difficulté concerne le dépôt des demandes dans SIRHIUS, la DG reconnaissant que l'interface « n'est pas d'une ergonomie fantastique... »

La DG va très prochainement diffuser un message afin préciser les nouvelles consignes de Bercy, notamment sur le fait que le délai de passage au TT pérenne court jusqu'en octobre.

**Solidaires** a demandé que ce message reprenne l'information sur la mise en place de l'indemnité télétravail (NB : mail finalement diffusé le vendredi 3 septembre vers 18 h), mise en place à compter de début septembre mais dont le versement commencera en janvier 2022. Il est à noter que la DGCCRF, via le SIRH, procédera au versement de l'indemnité télétravail pour tous les personnels CCRF.

Les personnes vulnérables avec une prescription de la médecine du travail ne sont pas concernées par le plafonnement hebdomadaire du nombre de jours de télétravail. La DG appliquera les ASA aux personnes vulnérables dans le cadre des règles fixées par la DGAFP.

Enfin, la dégradation de la situation sanitaire aux Antilles a occasionné le passage en Plan de Continuité d'Activité (PCA). Un passage qui pour la DG justifiera les difficultés éventuelles pour la réalisation du PNE. Parce que, vous vous en doutez bien, la DG n'a pas profité de l'été et du recul sur 6 mois de crise sanitaire pour toucher à son veau d'or : la programmation des enquêtes !

## Missions - Organisation

### 1°/ Loi Lurel

Un article du Canard enchaîné affirmait que Bercy bloquait la publication des résultats de l'enquête de la DGCCRF sur l'application de la loi Lurel, pour limiter l'ajout de sucre dans les aliments transformés produits dans les Outre-Mer. Une enquête qui serait accablante pour les opérateurs ultramarins...

Selon la DG, l'article en question, largement repris dans les médias ultramarins, est purement fantaisiste, et la DGCCRF n'a pas diffusé les résultats d'enquête car la synthèse est encore en cours. De plus, la Loi serait globalement respectée, et une communication a été faite en ce sens, en attendant la publication des résultats.

Rappelons que jusqu'à la Loi Lurel, les opérateurs bourraient de sucre les produits vendus Outre-mer par rapport à leurs équivalents disponibles dans l'hexagone.

### 2°/ Oxyde d'éthylène

Le RETEX est en cours, et les résultats sont attendus pour fin septembre début octobre. Il s'agit d'un RETEX « méthode » qui devrait aller au-delà du sésame, étant donné l'ampleur de la crise sur l'oxyde d'éthylène, et son impact sur les services... et les collègues en charges des enquêtes.

**Solidaires** attend avec impatience les conclusions de la DG sur le sujet, à confronter avec les analyses et témoignages des militantes et militants qui ont remonté les nombreuses difficultés et les conséquences sur leurs conditions du travail... voire sur leur évaluation ! Parce que la DG s'est toujours refusée de tirer les conséquences de la crise OTE pour le PNE...

### 3°/ PNE 2021

En effet, les arbitrages sur la volumétrie du PNE ont été rendus mi-juillet... et pour paraphraser (à peu près) Burt Lancaster dans le film « Le Guépard », il faut que rien ne change pour que rien ne change... La cause ? Les chefs des Pôles C n'ont tout simplement pas fait part de besoin d'adaptation du PNE !



Pour **Solidaires**, ce discours incompréhensible de la part d'une haute hiérarchie qui privilégie ouvertement ses stratégies de carrières à l'exercice des missions de la DGCCRF est tout simplement scandaleux ! Dans une DGCCRF qui manque d'enquêtrices et d'enquêteurs, mais PAS d'encadrement supérieur, il serait temps de revoir les priorités de recrutement...

Cette attitude inadmissible montre bien combien il est illusoire de compter sur le discernement des chefferies locales pour privilégier les enquêtes à fort impact... Des consignes claires doivent être données nationalement !

### 4°/ Schéma d'emploi 2022

L'optimisme est plutôt de mise en attendant le vote définitif de la Loi de finances : les effectifs devraient rester stables, alors que la Loi de programmation prévoyait initialement la suppression de 48 postes en 2022. Pas de suppression donc, mais pas de création non plus comme le

revendique **Solidaires**, et les effectifs ne sont toujours pas à la hauteur des charges de travail, augmentées encore cette année avec l'alerte OTE et, c'est devenu une bien mauvaise habitude, les demandes des préfectures...

5°/ Demande de création d'une BIEC Océan Indien (Réunion et Mayotte)

La DG écarte cette revendication des personnels relayée par Solidaires. La DG « n'en voit pas l'utilité », tout en reconnaissant la qualité du travail effectué localement... et s'est engagée à réexaminé le courrier de **Solidaires** sur le sujet. La question était semble-t-il passé à la trappe... Une fois de plus, 100 fois sur le métier tu remettras ton ouvrage syndical...

6°/ Administration Territoriale de l'État (ATE)

Pour la DG, il s'agit en l'état d'un simple document de travail, sans qu'il y ait à s'inquiéter sur la revue des missions, pour laquelle la DGCCRF ne s'est pas positionnée et n'a pas l'intention de le faire.

**Solidaires** a fait observer que la DG tenait le même discours avant la mise en place de la RéATE... et que la DGCCRF n'avait finalement pas réussi s'y soustraire !

Quant à autosatisfaction de la DG sur le fait que son interdépartementalisation figure dans le document de travail, force est de constater qu'elle est bien la seule à s'en réjouir et à y voir quoi que ce soit de positif...

**Solidaires** a pointé du doigt le danger des discours sur les « compétences rares » : les nouveaux pouvoirs préfectoraux pourraient leur permettrait de recruter qui bon leur semble sous prétexte de profil adéquat. Et l'expérience montre que les compétences sont rattachées au poste et pas à la personne qui l'occupe, ce qui est tout simplement aberrant !

## **Scolarité et affectations stagiaires**

1°/ Rentrée des stagiaires A

La circulaire DGAFP du 31 août 2021 prévoit que l'enseignement en présentiel redevienne la règle « dans la limite d'un effectif n'excédant pas 50 % de la capacité d'accueil des établissements assurant la formation professionnelle des agents publics » ce qui ne permettra pas l'accueil de toute la promo simultanément (environ 120 stagiaires).

Concernant le respect des gestes barrières, les règles de prévention et de distanciation restent valables (notamment le port du masque). Les stagiaires recevront 2 masques par jour. En complément des distributeurs de gel déjà installés, et de nouveaux le seront devant toutes les salles.

2°/ Affectation de la nouvelle promotion

**Solidaires** avait déjà informé ([www.solidaires-ccrf-scl.org/index.php/actualites/439-a-la-dgccrf-communique-et-compte-rendus](http://www.solidaires-ccrf-scl.org/index.php/actualites/439-a-la-dgccrf-communique-et-compte-rendus)) que la DG envisageait que les affectations se fassent dorénavant sur la base du classement au concours, ce qui dissocie la formation et l'acquisition des connaissances de l'affectation.

Un projet d'instruction note vient d'être présenté aux organisations syndicales (le 3 septembre au matin, suite à la réception par la DG des questions de **Solidaires**...) et, toujours à la demande de **Solidaires**, devrait être abordé en groupe de travail cette semaine pour être officiellement publié avant la rentrée à Montpellier.

Cette instruction présente enfin le dispositif d'interclassement entre les différents concours, que nous vous présentons tel quel :

« L'interclassement est défini de la manière suivante :

- Pour chaque concours, chaque stagiaire se voit affecter un indice de classement par concours en fonction de son rang.

Le premier obtenant 0, et le dernier nombre admis concours -1, donc indice classement concours = rang - 1

- Cet indice classement concours est transformé en un indice global de la façon suivante :  
$$\text{Indice global} = \text{indice classement concours} \times (\text{nbre total admis} - 1) / (\text{nbre admis concours} - 1)$$

- Les lauréats sont ensuite classés par ordre croissant de *Indice global*,

- Les *exæquo* (au minimum, et par construction, les trois premiers et trois derniers de chaque concours) sont départagés par la moyenne des deux épreuves communes aux 3 concours (grand oral et note d'analyse et de synthèse). Dans l'hypothèse où subsisterait des *exæquo*, le départage se fait en fonction de l'âge, au bénéfice du plus âgé. »

Désolé pour les « non matheux »...

Pour **solidaires**, la dissociation entre affectation et note de scolarité est a priori une évolution positive, même si l'absence de prise en compte des critères sociaux (une revendication de Congrès de **solidaires**) va poser problème, en générant des difficultés pour nombre de collègues et, dans la foulée, des demandes de mutations pour y remédier tant bien que mal !

Un compte-rendu de la réunion sur l'instruction « Attribution des résidences d'affectation à la fin de la scolarité à l'ENCCRF, pour les stagiaires en formation initiale » vous sera bien évidemment adressé dès que possible après la réunion qui devrait se tenir demain mardi 7 septembre !